



Agir pour nos PME : la clé pour avoir une économie résiliente, humaine et prospère

Mémoire de la FCEI déposé dans le cadre des consultations prébudgétaires 2025-2026 du ministère des Finances du Québec

janvier 2025

FCEI
En affaires
pour vos affaires™



Sommaire

Bien que les années pandémiques soient derrière nous et que l'économie reprenne du galon, les PME du Québec se trouvent encore dans une position difficile. Elles sont confrontées à la fiscalité la plus désavantageuse du pays, et leurs coûts (charges salariales, coûts d'assurance, coûts fiscaux et réglementaires, etc.) ont continué d'exercer une énorme pression en 2024. Le rôle névralgique que jouent ces entreprises pour l'économie du Québec, notamment pour l'emploi et la croissance régionale, mérite que le gouvernement s'y intéresse davantage. Le budget 2025-2026 qui sera présenté en mars doit envoyer un message fort pour les PME du Québec en les plaçant au cœur de la politique économique. Véritables moteurs de l'économie, ces entreprises sont présentes dans toutes les régions du Québec et emploient plus de 2,3 millions de personnes. En soutenant davantage ces acteurs essentiels, le gouvernement pourrait renforcer la prospérité régionale et stimuler la croissance économique à long terme. Avec l'incertitude qu'apporte la guerre tarifaire avec les États-Unis, il est encore plus urgent de mettre les PME au cœur des actions et de la stratégie gouvernementales.

Dans cette optique, la FCEI soumet une série de recommandations raisonnables pour les finances publiques visant à stimuler la productivité des PME, à augmenter les salaires des Québécois et à favoriser l'emploi et les régions. C'est maintenant au gouvernement de s'en inspirer pour assurer un avenir prospère au Québec, tourné vers l'innovation, la compétitivité et le développement durable.

Sommaire des recommandations

1. La FCEI demande au gouvernement du Québec de maintenir son plan pour atteindre l'équilibre budgétaire et réduire la dette publique. Ce plan doit exclure toute mesure qui nuirait à la compétitivité des PME québécoises.
2. La FCEI exhorte le gouvernement à s'engager à prendre des mesures fortes afin d'alléger le fardeau administratif et réglementaire, notamment en :
 - a. annonçant la tenue en 2025 de consultations pour le prochain *Plan d'action en matière d'allègement réglementaire et administratif*;
 - b. adoptant une loi sur l'allègement réglementaire et administratif inspirée de la *Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif*.
3. La FCEI demande au gouvernement de continuer de mettre en place une porte d'entrée plus efficace et d'évaluer l'efficacité des programmes actuels afin de mesurer leur cohésion et leur impact, en s'appuyant sur les orientations d'Accès entreprise Québec.
4. La FCEI demande au gouvernement québécois, dans le cadre de l'initiative grand V, d'intensifier ses efforts de sensibilisation et d'offrir des ressources adaptées aux besoins spécifiques des PME.
5. La FCEI exhorte le gouvernement à maintenir le crédit d'impôt pour investissement et innovation et d'en accroître la promotion auprès des PME.
6. La FCEI demande au gouvernement d'instaurer une exemption de base au Fonds des services de santé (FSS), comme le font les autres provinces qui ont des taxes provinciales. Le gouvernement du Québec pourrait mettre en place un rattrapage pour atteindre l'Ontario sur cinq ans pour un coût de 370 M\$ par an.
7. La FCEI exhorte le gouvernement du Québec à mettre un terme à la politique fiscale injuste relative aux heures cumulées (5 500 heures), qui bloque l'accès à la déduction pour petite entreprise (taux d'impôt PME) aux plus petites entreprises des secteurs des services et de la construction. Cette mesure peut se faire sur cinq ans et représenterait un coût de 160 M\$ par année.
8. La FCEI demande au gouvernement de soutenir des initiatives de sensibilisation auprès des jeunes générations et des acteurs économiques afin de mieux faire connaître les possibilités offertes par le entrepreneuriat.
9. La FCEI demande au gouvernement de rétablir le taux d'inclusion de l'exonération cumulative des gains en capital à 50 %.

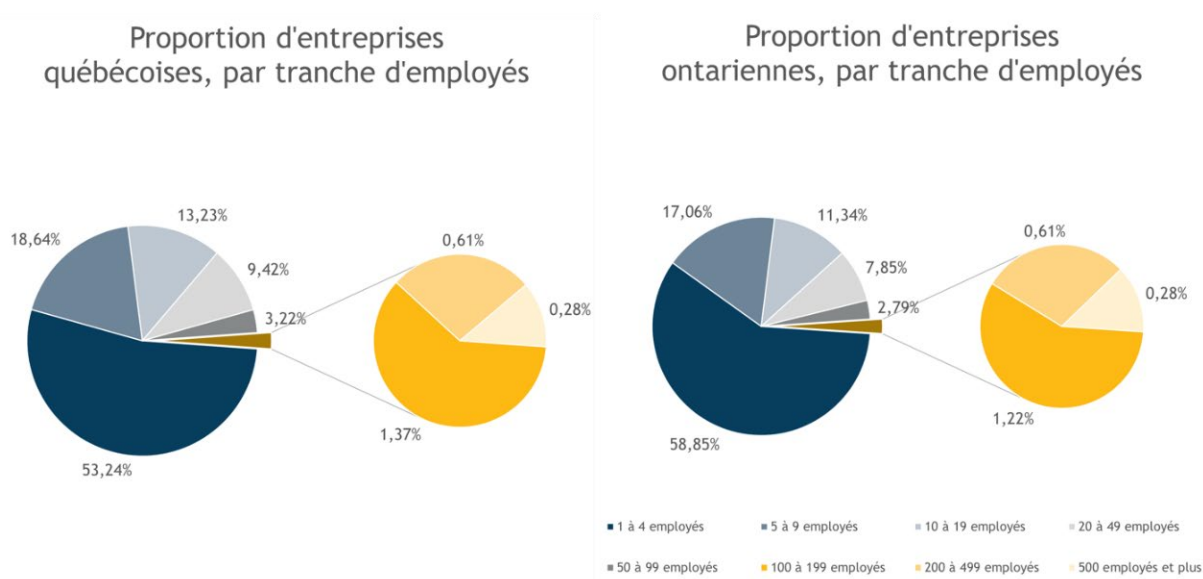
Introduction

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) est le plus grand regroupement de petites et moyennes entreprises (PME), comptant 100 000 membres au pays, dont 22 000 au Québec. Elle représente des entrepreneurs œuvrant dans toutes les régions du Québec et souhaite, par ce mémoire, faire entendre leur voix. Les PME font battre le cœur de l'économie du Québec et de toutes ses régions administratives.

- 279 124 PME réparties sur l'ensemble du territoire québécois¹;
- 2,34 millions de Québécois travaillent dans des PME²;
- 72 % des entreprises du Québec ont moins de 10 employés.

Figure 1

Comparaison de la proportion d'entreprises, par tranche d'employés, entre le Québec et l'Ontario



Réduire l'écart de richesse avec l'Ontario est un objectif clé pour le gouvernement actuel. Comme la figure 1 le démontre, la proportion de micro- et petites entreprises est plus importante en Ontario qu'au Québec. Nous sommes convaincus que, pour combler son retard économique, le Québec a tout à gagner en misant davantage sur le soutien et la croissance de ces entreprises.

Le présent mémoire brosse un portrait de la situation actuelle des PME québécoises, décrit les principaux enjeux auxquels elles sont confrontées et formule une série de recommandations visant à les propulser et à renforcer leur compétitivité.

¹ Statistique Canada, *Nombre d'entreprises canadiennes, avec employés, juin 2024*. Consultation en ligne :

<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3310076101&pickMembers%5B0%5D=2.1&pickMembers%5B1%5D=3.1>

² FCEI, *Profil de l'emploi au Canada*, 2023. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/profil-emploi-au-canada-tableau>

Le contexte économique du Québec : incertitude pour les PME

L'année 2024 a été marquée par une reprise de l'activité économique au Québec après le ralentissement observé en 2023. Selon les données du ministère des Finances, le produit intérieur brut (PIB) réel devrait progresser de 1,2 % en 2024, un résultat nettement supérieur à la prévision anticipée de 0,6 %³.

La reprise économique est de bon augure pour les PME québécoises. À elles seules, elles ont généré 65,3 % de la valeur des exportations internationales de biens du Québec en 2022. Elles sont responsables également de la quasi-totalité des exportations du Québec, avec une part de 98,7 %⁴.

Les tarifs douaniers américains ajoutent une couche d'incertitude pour les propriétaires de PME à un environnement économique fragile. En effet, de nouvelles données de la FCEI révèlent que la hausse des tarifs douaniers aurait un impact sur la forte majorité (82 %) des entreprises. Pour atténuer l'impact de tarifs potentiels imposés par les États-Unis sur les produits canadiens, 62 % des PME estiment que les gouvernements canadiens devraient réduire leur fardeau fiscal⁵.

De plus, selon les données économiques de la FCEI que nous verrons plus loin, la pression est très forte sur les PME. Le prochain budget est donc une occasion en or pour le gouvernement du Québec de mettre en place des mesures fortes pour répondre aux besoins et aux inquiétudes des PME, et ainsi stimuler le développement économique de toutes les régions québécoises.

Retour sur 2024

La FCEI publie sa rétrospective annuelle visant à récapituler le niveau de confiance, les attentes et les perspectives des propriétaires de PME québécoises à l'égard de la situation générale des affaires.

L'année 2024 a été marquée par une progression en territoire positif de l'indice de confiance des PME québécoises⁶, selon les résultats annualisés, pour le Québec, du Baromètre des affaires^{MD}. Cet indice a clôturé à 52,6, ce qui représente une légère hausse par rapport à l'année précédente, où il s'élevait à 47,7 (figure 2).

Bien que l'indice de confiance des PME québécoises pour 2024 soit supérieur à celui de l'année précédente, une proportion importante de propriétaires de PME (47,4%) demeurent pessimistes quant à la performance de leur entreprise pour l'année à venir. De plus, l'état général des affaires demeure relativement stable pour les PME québécoises, alors que 14 % jugent que leur situation est mauvaise comparativement à 13 % en 2023.

³ Gouvernement du Québec, *Le point sur la situation économique et financière du Québec, automne 2024*. Consultation en ligne : https://www.finances.gouv.qc.ca/Budget_et_mise_a_jour/maj/documents/AUTFR_lepointNov2024.pdf (p. A.3)

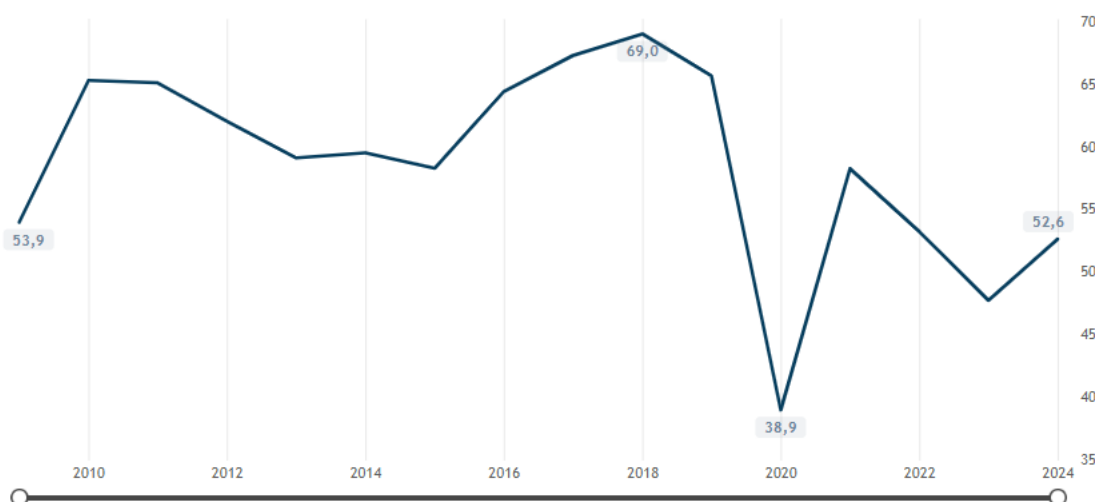
⁴ Commerce international Québec, *Étude économique sur les exportations au Québec*, septembre 2024. Consultation en ligne : https://ciquebec.ca/wp-content/uploads/2024/11/2024_aviseo_etude_economique_sur_les_exportations_au_quebec.pdf

⁵ Les données s'appuient sur les résultats finaux du sondage *Votre Voix*, mené en ligne du 5 au 29 décembre 2024 auprès de 1 898 membres FCEI. À titre de comparaison, pour un échantillon probabiliste de cette taille, la marge d'erreur serait de +/- 2,25 %, 19 fois sur 20.

⁶ FCEI, Baromètre des affaires^{MD}, *Rétrospective 2024*. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/barometre-des-affaires-retrospective>

Figure 2

Indice de confiance annuel à long terme, Québec



Question : Comment envisagez-vous la performance de votre entreprise au cours des douze prochains mois comparativement à votre situation actuelle?

Source : FCEI, sondage *Les perspectives de votre entreprise*, février 2009 - décembre 2024.

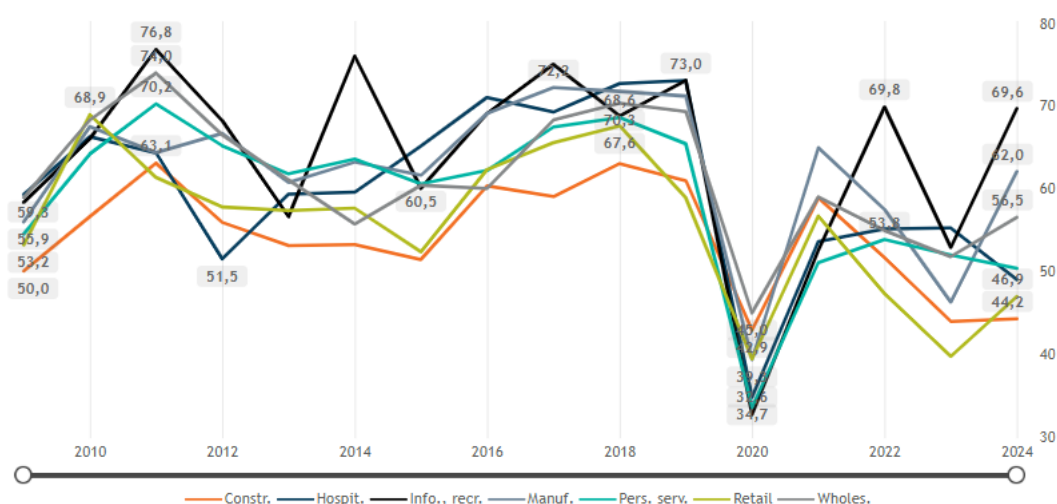
Notes : Les données ci-dessus présentent des moyennes annuelles et ne devront pas être comparées aux données mensuelles.

Un niveau supérieur à 50 signifie que les entrepreneurs qui s'attendent à des meilleurs résultats sont plus nombreux que ceux qui envisagent une performance plus faible.

L'analyse de l'indice de confiance par secteur révèle des tendances contrastées. Certains secteurs enregistrent une croissance considérable de leur indice de confiance, comme la fabrication (62,0), le commerce de gros (56,5) et les arts, les loisirs et l'information (69,6). En revanche, on observe une baisse de l'indice des secteurs de l'hébergement et la restauration (49,0) et des services personnels (50,3) (figure 3).

Figure 3

Indice de confiance annuel à long terme, Québec



Question : Comment envisagez-vous la performance de votre entreprise au cours des douze prochains mois comparativement à votre situation actuelle?

Source : FCEI, sondage *Les perspectives de votre entreprise*, février 2009 - décembre 2024.

Notes : Les données ci-dessus présentent des moyennes annuelles et ne devront pas être comparées aux données mensuelles.

Un niveau supérieur à 50 signifie que les entrepreneurs qui s'attendent à des meilleurs résultats sont plus nombreux que ceux qui envisagent une performance plus faible.

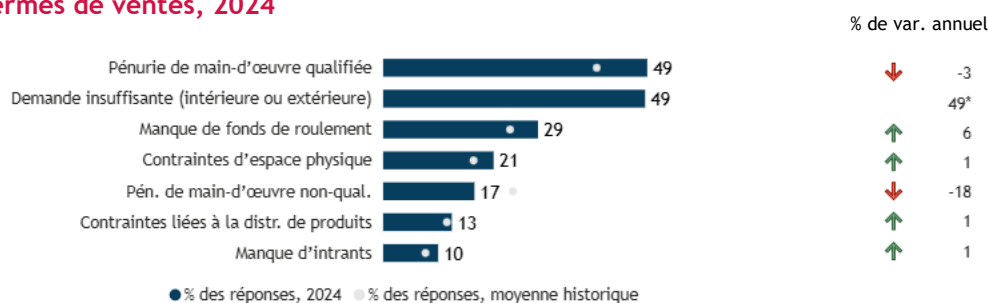
Il est intéressant de noter que l'indice de certains secteurs, comme la fabrication, le commerce de gros et le commerce de détail, affiche une croissance nette, mais que ces secteurs sont ceux qui seront les plus affectés par l'imposition de tarifs douaniers des États-Unis. De plus, des secteurs comme la construction, l'hébergement et la restauration ainsi que les services personnels montrent des signes de fragilité, ce qui indique une vulnérabilité à court et à moyen terme.

En 2024, 49 % des propriétaires de PME identifient la pénurie de main-d'œuvre qualifiée comme étant leur principale limite en matière de ventes (figure 4). Les secteurs de la construction (77 %), des services personnels (65 %) et de la fabrication (45 %) sont particulièrement touchés par cette pénurie. Ce manque de personnel qualifié ralentit la capacité de production et d'innovation des entreprises. À la même position parmi les limites majeures pour les PME, on retrouve la demande insuffisante (49 %) qui affecte surtout les secteurs du commerce de détail (56 %) et de l'hébergement et la restauration (51 %).

Soulignons également le manque de fonds de roulement comme contrainte en matière de ventes pour les PME, cet indicateur ayant augmenté de six points de pourcentage par rapport à 2023. Le manque de fonds de roulement empêche les propriétaires de PME d'investir dans leur développement, qu'il s'agisse d'embaucher plus de personnel ou d'améliorer leur production, ce qui nuit à leur pérennité.

Figure 4

Limite en termes de ventes, 2024



Question : Quels facteurs entravent votre capacité à augmenter les ventes ou la production?

Note : * Depuis janvier 2024, certains choix de réponses ont été remplacés. Plus de détails sur fceb.ca/barometre.

Un recul de la croissance des entreprises

Au Québec, la croissance des PME connaît un ralentissement important par rapport aux années précédentes. Pour l'année 2024, 6,4 % des PME affichaient une croissance au Québec, ce qui est bien en deçà de la moyenne de 13,5 % observée entre 2014 et 2019⁷. Simultanément, la proportion de PME en difficulté a légèrement augmenté en 2024, atteignant 3,1 %, contre une moyenne de 2,1 % entre 2014 et 2019. Bien que cette hausse soit modeste, lorsque combinée à la baisse du nombre d'entreprises affichant une croissance, elle reflète la pression accrue à laquelle les PME sont confrontées dans un contexte économique fragile.

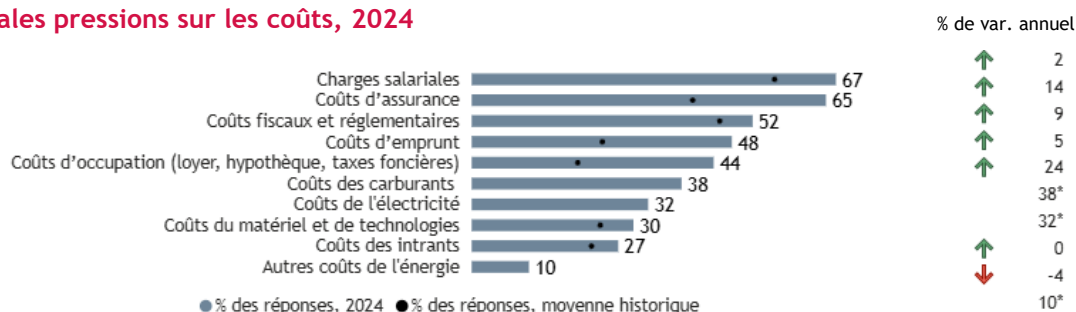
Ce constat n'a rien de surprenant lorsque nous examinons la croissance des principales pressions sur les coûts auxquelles sont confrontées les PME (figure 5). Hormis une catégorie, tous les coûts assumés par les entreprises sont plus problématiques en 2024 qu'en 2023. Les charges salariales figurent en tête des préoccupations pour 67 % des propriétaires de PME québécoises. Par ailleurs, les coûts d'assurance et les coûts fiscaux et réglementaires ont également contribué au ralentissement de la croissance, ceux-ci ayant enregistré des hausses respectives de 14 et 9 points de pourcentage par rapport à l'année

⁷ FCEI, *Le point : les PME en croissance contre les PME en difficulté*, 2024. Consultation en ligne : https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/msq/FCEI_MSQ_Q32024_LePoint.pdf

précédente. La plus forte progression revient aux coûts d'occupation (loyer, hypothèque, etc.), qui affichent une augmentation de 24 %, exacerbant ainsi les défis auxquels les PME doivent faire face pour croître.

Figure 5

Principales pressions sur les coûts, 2024



Question : Parmi les coûts d'intrants suivants, lesquels posent actuellement des problèmes à votre entreprise?

Note : * Depuis janvier 2024, certains choix de réponses ont été remplacés. Plus de détails sur fceb.ca/barometre.

Source : FCEI, sondage *Les perspectives de votre entreprise*, février 2009 - décembre 2024.

Notons que la demande insuffisante figure en tête des préoccupations pour les entrepreneurs en difficulté. En effet, 81 % d'entre eux l'identifient comme étant leur principale contrainte. Le manque de fonds de roulement constitue également un obstacle majeur pour 49 % des PME en difficulté⁸.

Parmi les PME en croissance, 56 % considèrent le manque de main-d'œuvre qualifiée comme le principal frein à leur croissance, tandis que 38 % citent des contraintes d'espace comme un obstacle à leur développement⁹.

Tous ces facteurs représentent des défis majeurs pour la compétitivité des entreprises locales et nécessitent une attention particulière dans les stratégies de soutien à l'entrepreneuriat.

Diminution des entrepreneurs et relève entrepreneuriale : danger en vue

L'environnement économique actuel pèse sur les PME et dissuade de nombreuses personnes à se lancer en affaires. En effet, plus la moitié des propriétaires de PME québécoises (53 %) déconseillent de démarrer une entreprise en ce moment¹⁰.

Avec plus des trois quarts des propriétaires de PME au Canada qui planifient quitter leur entreprise d'ici les 10 prochaines années, ce sont plus de 2 000 milliards de dollars en actifs commerciaux qui pourraient changer de main¹¹. C'est un enjeu de taille!

La FCEI avait accueilli favorablement le dépôt du *Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025*, notamment les mesures d'accompagnement et de soutien. Pour le prochain plan qui arrive à grands pas, il est impératif de viser encore plus haut. D'ailleurs, la grande majorité des propriétaires de PME (91 %) estiment que le gouvernement devrait soutenir davantage les entrepreneurs dans la planification de la

⁸ FCEI, *Le point : les PME en croissance contre les PME en difficulté*, 2024. Consultation en ligne : https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/msq/FCEI_MSQ_Q32024_Lepoint.pdf

⁹ FCEI, *Le point : les PME en croissance contre les PME en difficulté*, 2024. Consultation en ligne : https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/msq/FCEI_MSQ_Q32024_Lepoint.pdf

¹⁰ FCEI, sondage *Votre Voix*, mené du 5 au 23 septembre 2024, n = 321.

¹¹ FCEI, *Relève des entreprises au Canada : se préparer au tsunami de successions prévues les dix prochaines années*, 2023. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2022/2022-10-tsunami-de-successions.pdf>

relève. De plus, la moitié des propriétaires de PME croient que l'entrepreneuriat n'est pas une voie valorisée au Québec¹².

Pour mettre en place des mesures favorables à l'entrepreneuriat, le gouvernement du Québec doit cesser de mettre des bâtons dans les roues des PME. Les taxes sur la masse salariale sont 30 % supérieures à la moyenne canadienne. Le Québec est la seule province qui impose ses plus petites entreprises de services et de la construction comme les multinationales. À cela s'ajoutent de nombreuses formalités administratives et réglementaires qui sont toutes plus urgentes les unes que les autres pour les ministères concernés.

Enfin, nous pouvons certainement encourager l'entrepreneuriat dès le plus jeune âge et tout au long du parcours scolaire. D'ailleurs, 92 % des propriétaires de PME aimeraient que l'entrepreneuriat fasse partie des programmes d'enseignement pour que les jeunes se familiarisent avec cette voie¹³.

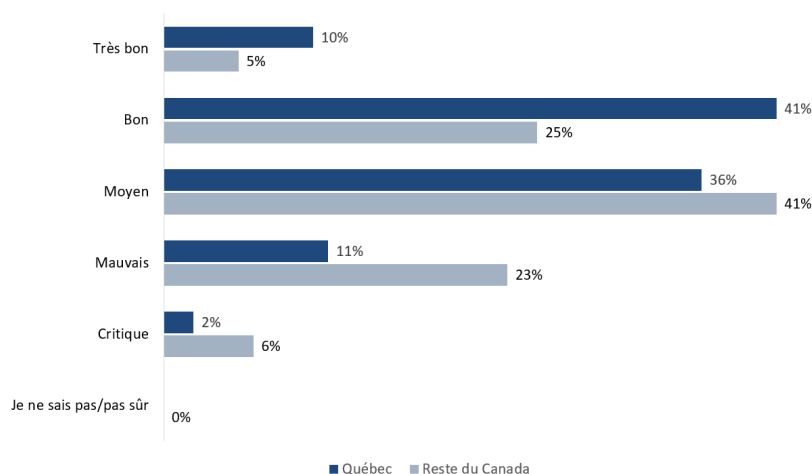
Stimuler l'entrepreneuriat doit être une priorité pour le gouvernement.

Les propriétaires de PME se sentent oubliés par le gouvernement du Québec

Bien que la croissance des PME québécoises affiche un ralentissement, il est intéressant de constater que les propriétaires de PME se considèrent, en moyenne, dans une meilleure situation financière que leurs homologues canadiens. En effet, 51 % des propriétaires de PME québécoises jugent l'état de santé général de leurs entreprises comme étant très bon ou bon, contre seulement 30 % des propriétaires de PME dans le reste du Canada. De plus, 13 % des propriétaires de PME québécoises estiment que l'état de santé général de leur entreprise est mauvais ou critique, un pourcentage qui grimpe à 29 % pour les propriétaires du reste du Canada (figure 6).

Figure 6

Perception des propriétaires de PME sur l'état de santé général de leur entreprise



Source : FCEI, sondage *Votre voix*, mené du 5 au 25 septembre 2024, n = 2187, Québec = 321.

Question : « Comment décririez-vous l'état de santé général actuel de votre entreprise (liquidités, situation financière, satisfaction des employés/clients, systèmes et processus, etc.)? » (Sélectionner une seule réponse).

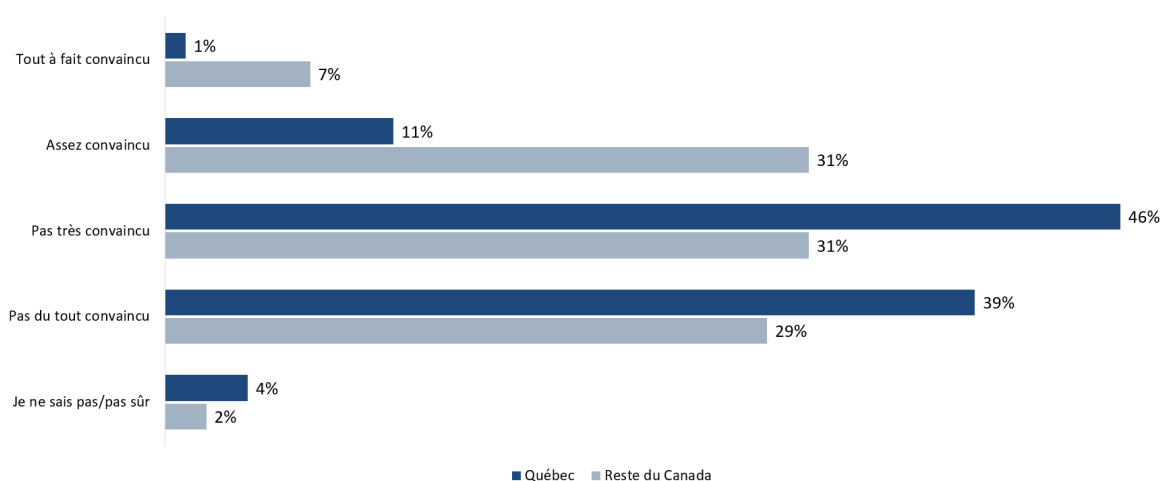
¹² FCEI, sondage *Votre Voix*, mené du 4 au 22 avril 2024, n = 429. À titre de comparaison, un échantillon probabiliste de cette taille aurait une marge d'erreur de +/- 4,7 %, 19 fois sur 20.

¹³ FCEI, sondage *Votre Voix*, mené du 4 au 22 avril 2024, n = 429. À titre de comparaison, un échantillon probabiliste de cette taille aurait une marge d'erreur de +/- 4,7 %, 19 fois sur 20.

Cette perception plus positive des propriétaires de PME québécoises entre toutefois en contradiction avec la manière dont ils perçoivent le soutien de leur gouvernement. En effet, 85 % d'entre eux ne sont pas convaincus que leur gouvernement provincial les appuie comme propriétaire d'entreprise. En comparaison, cette proportion est moins élevée (60 %) dans le reste du Canada (figure 7). Il y a donc clairement une déconnexion entre le gouvernement et les PME.

Figure 7

Perception des propriétaires de PME sur le soutien de leur gouvernement provincial

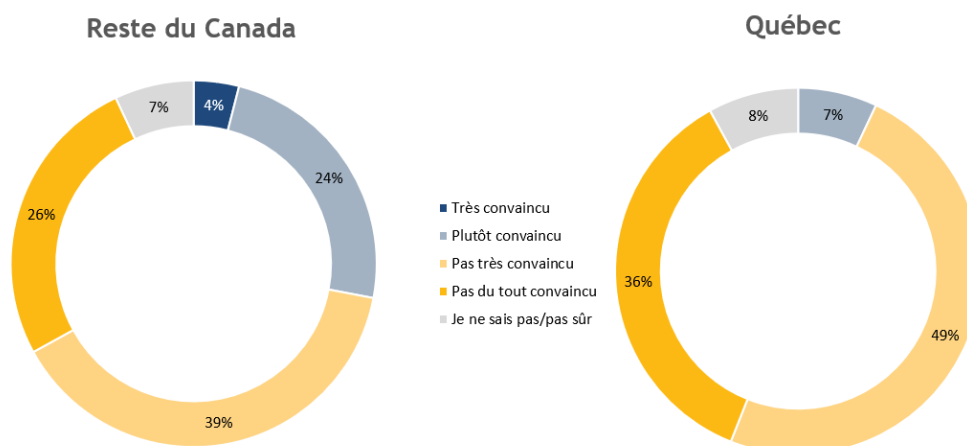


Source : FCEI, sondage *Votre voix*, mené du 10 octobre au 7 novembre 2024, n = 2094, Québec = 438.

Question : « Dans quelle mesure êtes-vous convaincu que votre gouvernement provincial vous appuie comme propriétaire d'entreprise (c-à-d., soutient votre entreprise, protège les intérêts des PME, vous facilite les choses)? » (Sélectionner une seule réponse).

Figure 8

Perception des propriétaires de PME sur le prochain budget



Source : FCEI, sondage *Votre voix*, mené du 10 octobre au 7 novembre 2024, n = 2410, Québec = 415.

Question : « Dans quelle mesure êtes-vous convaincu par chacun des énoncés suivants? : Le prochain budget ou la prochaine mise à jour économique de votre province comprendra des mesures pour renforcer les PME et améliorer l'environnement économique » (Sélectionner une réponse par ligne).

Concrètement, le sentiment de déconnexion exprimé se reflète dans le fait qu'aucun entrepreneur québécois n'est très convaincu que le prochain budget comprendra des mesures pour renforcer les PME et améliorer l'environnement économique (figure 8). Ce sont 85 % des PME qui ont perdu confiance envers les actions du gouvernement. Dans le reste du Canada, 28 % des propriétaires de PME sont convaincus que le budget provincial sera bénéfique pour leur entreprise.

Le budget 2025-2026 représente donc une occasion pour le ministre des Finances et le gouvernement du Québec de reconnecter avec les PME en mettant en place des mesures concrètes destinées à les soutenir.

Mesures phares pour les PME : envoyer un message clair aux propriétaires de PME

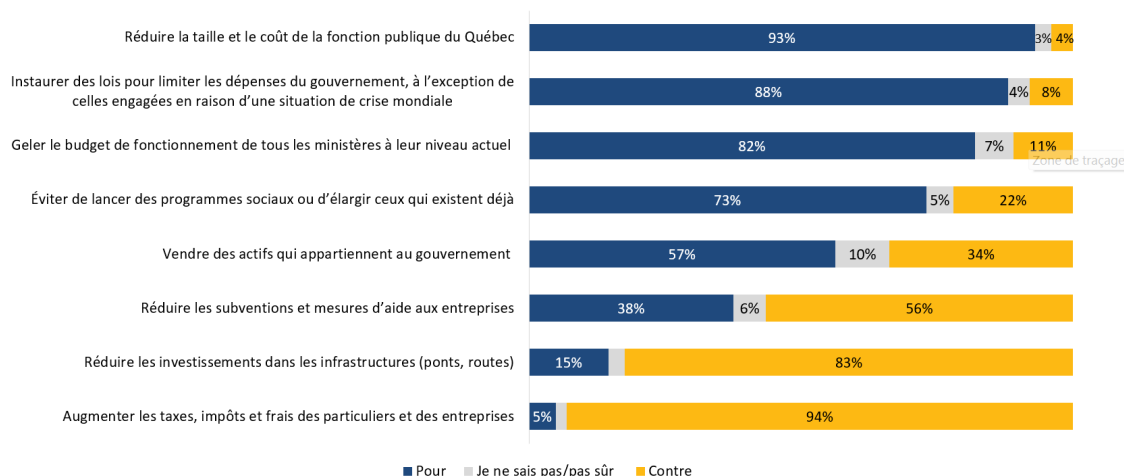
Remettre la maison en ordre

La situation économique actuelle du Québec laisse peu de marge de manœuvre à l'État. Pour 91 % des propriétaires de PME, la principale priorité du gouvernement doit être d'assurer une gestion prudente et responsable des fonds publics¹⁴. Ils estiment que c'est essentiel pour garantir la stabilité économique et favoriser un environnement propice à la croissance des entreprises.

Lorsque la FCEI a questionné ses membres sur les mesures que le gouvernement devrait prendre pour atteindre l'équilibre budgétaire et réduire la dette publique, 93 % ont répondu la réduction de la taille du secteur public (figure 9). Parmi les autres mesures ayant reçu un appui de nos membres, notons l'instauration de lois pour limiter les dépenses du gouvernement, excepté celles engagées en raison d'une situation de crise mondiale (88 %), et le gel du budget de fonctionnement de tous les ministères à leur niveau actuel (82 %).

Figure 9

Perception des propriétaires de PME sur le prochain budget



Source : FCEI, sondage *Votre voix*, mené du 10 octobre au 7 novembre 2024, n = 377.

Question : « Dans quelle mesure seriez-vous pour ou contre la mise en œuvre de chacune des mesures provinciales suivantes pour atteindre l'équilibre budgétaire et réduire la dette publique? » (Sélectionner une réponse par ligne).

Soulignons également que près de la moitié (48 %) des propriétaires de PME sont d'avis que l'utilisation de fonds publics pour accorder d'importantes subventions à de grandes entreprises et/ou certains secteurs ne devrait pas être une priorité pour le gouvernement. Ainsi, plutôt que de subventionner de grandes entreprises étrangères avec l'argent des contribuables, le gouvernement devrait se concentrer sur les PME québécoises, le véritable moteur de notre économie.

¹⁴ FCEI, sondage *Votre Voix*, mené du 10 octobre au 7 novembre 2024, n = 400.

Efficacité du secteur public

L'appareil gouvernemental doit impérativement devenir plus efficace, surtout dans un contexte de déficit budgétaire. Nous apprenions récemment qu'au cours des cinq dernières années, sous l'actuel gouvernement, le secteur public a connu une expansion importante, représentant 64 % des nouveaux emplois créés au Québec entre 2019 et juin 2024¹⁵. Sur un total de 261 300 emplois, 166 800 ont été créés dans le secteur public, contre 94 500 dans le secteur privé.

Il est crucial que le gouvernement effectue un virage plus marqué pour améliorer la productivité du secteur public. Plutôt que d'accroître encore la taille du secteur public, l'État devrait se concentrer sur une gestion plus rigoureuse des ressources existantes et adopter des mesures visant à augmenter l'efficacité de ses services. Une telle approche permettrait non seulement de mieux maîtriser les finances publiques, mais aussi de soutenir les PME en leur offrant un environnement plus favorable à la croissance et d'offrir des services publics de qualité.

Alléger la réglementation et intégrer les objectifs dans le budget

Une des grandes priorités des propriétaires de PME québécoises est la réduction de leur fardeau administratif et réglementaire, qui leur donnerait plus de temps pour s'occuper de leur entreprise. Un sondage mené par la FCEI auprès de ses membres en novembre 2023 révèle que 94 % des propriétaires de PME estiment qu'il est très important (69 %) ou assez important (25 %) que le gouvernement du Québec réduise la paperasserie¹⁶.

Ces résultats sont compréhensibles lorsque nous analysons le nombre d'heures, mais surtout les coûts associés à la conformité aux règlements jugés non nécessaires. En 2024, le coût annuel de la réglementation et de la paperasserie pour les entreprises de moins de 5 employés au Canada s'élevait à 10 208 \$ par employé, soit un peu plus de 5 fois celui des entreprises ayant au moins 100 employés (1 374 \$). Au total, les entreprises du Québec ont dépensé près de 10,9 G\$ pour se conformer à la réglementation fédérale, provinciale et municipale¹⁷.

Réduire le fardeau réglementaire des entreprises devrait être une priorité du législateur québécois.

La FCEI a accueilli favorablement la mise en place du *Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025* par le gouvernement du Québec. Cependant, comme il arrive à échéance dans la prochaine année, nous demandons au gouvernement qu'il s'engage à tenir en 2025 des consultations pour l'élaboration du prochain plan d'action. Le budget du Québec représente une occasion de lancer ce processus.

De plus, dans le cadre du budget 2025-2026, la FCEI considère que le gouvernement devrait s'engager à faire de la *Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif* une loi. Une telle

¹⁵ Michel Girard, *Sous la CAQ, la majorité des emplois créés en cinq ans sont dans le secteur public*, juillet 2024. Consultation en ligne : <https://www.journaldemontreal.com/2024/07/09/sous-la-caq-la-majorite-des-emplois-creees-en-5-ans-sont-dans-le-secteur-public>

¹⁶ FCEI, sondage *Votre Voix*, mené du 2 au 20 novembre 2023, résultats finaux, données du Québec, n = 568.

¹⁷ FCEI, *Rapport sur la paperasserie au Canada : le coût de la réglementation pour les PME*, 7^e édition, 2025. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2025/Canadas-Red-Tape-Report-2025-f.pdf>

démarche enverrait un message clair et exercerait une pression accrue sur les ministères et les organismes concernés.

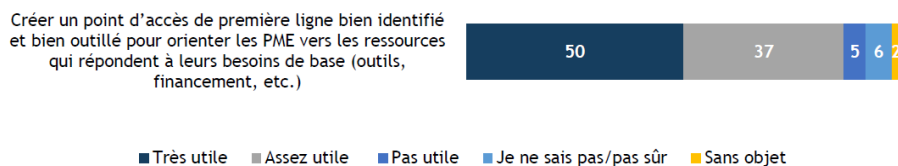
Améliorer l'accompagnement et la porte d'entrée pour les PME en région

Le document d'orientation conjoint de la Fédération québécoise des municipalités et de la FCEI¹⁸, publié en septembre 2024, met en lumière une problématique majeure de l'écosystème de soutien entrepreneurial au Québec, caractérisé par sa fragmentation, ses redondances et son inefficacité. La prolifération de programmes et d'organismes, souvent mal coordonnés, engendre une confusion chez les entrepreneurs. Ces derniers ont de la difficulté à accéder aux ressources adaptées à leurs besoins, ce qui freine leur développement économique.

De fait, 8 PME sur 10 jugent assez utile ou très utile une amélioration de l'accès aux services de consultation et de soutien pour les entreprises¹⁹. De plus, 87 % des répondants jugent utile de créer un point d'accès de première ligne bien identifié et bien outillé afin d'orienter les PME vers les ressources qui répondent à leurs besoins de base (outils, financement, etc.) (figure 10).

Figure 10

Développement économique des régions du Québec, la création d'un point d'accès de première ligne



Sources : FCEI, sondage *Votre Voix*, juin 2024, n = 283; sondage *Votre Voix*, septembre 2024, n = 198; sondage sur le développement économique des régions du Québec, n = 179. Résultats cumulés n = 660.

Des initiatives comme Accès entreprise Québec, visant à simplifier l'accès aux services, ont amélioré la situation, mais l'écosystème demeure complexe et peu accessible.

Il faut donc continuer de mettre en place une porte d'entrée plus efficace et d'évaluer l'efficacité des programmes actuels afin de mesurer leur cohésion et leur impact, en s'appuyant sur les orientations d'Accès entreprise Québec.

Accélérer l'action vers l'automatisation

Selon une récente étude de la FCEI, les investissements dans la machinerie et l'équipement des entreprises risquent de continuer à stagner au cours des deux prochaines années. En effet, seules 18 % des PME prévoient d'accroître leurs investissements en capital au cours de cette période, tandis que 32 %

¹⁸ Fédération québécoise des municipalités et Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, septembre 2024, document d'orientation, *Économie de nos communautés; bâtir une seule porte d'entrée pour les entrepreneurs*.

¹⁹ FCEI, sondage *Votre Voix*, juin 2024, n = 283; sondage *Votre Voix*, septembre 2024, n = 198; sondage sur le développement économique des régions du Québec, n = 179. Résultats cumulés n = 660.

- presque le double - prévoient de les réduire. Le problème de la stagnation de la productivité au Canada risque donc de persister à court terme²⁰.

Dans un contexte où il est urgent d'agir pour freiner la stagnation de la productivité²¹, accélérer l'action vers l'automatisation doit être une priorité pour le gouvernement.

Une analyse de l'adoption de l'automatisation en fonction de la taille des entreprises révèle une tendance : plus l'entreprise est petite, moins elle considère l'automatisation compatible avec son modèle d'affaires. En effet, 62 % des PME comptant de 0 à 4 employés estiment que l'automatisation ne correspond pas à leur modèle d'affaires²². Ce pourcentage diminue à mesure que le nombre d'employés augmente, atteignant 19 % pour les PME de plus grande taille (de 50 à 499 employés). Cela souligne l'importance de prendre en compte la structure de l'entreprise lors de la mise en place de programmes visant à favoriser l'adoption de l'automatisation et de se rappeler que tout investissement à ce chapitre est d'autant plus important pour une entreprise de petite taille.

Environ 72 % des entreprises au Québec ont entre 1 et 9 employés; leur importance dans l'environnement d'affaires est trop grande pour ignorer leur besoin en automatisation.

La FCEI a accueilli favorablement le lancement de l'initiative grand V en octobre dernier par Investissement Québec, visant à stimuler les investissements des entreprises et à accélérer leur virage vers l'innovation et la productivité durable pour propulser leur croissance²³. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction. Toutefois, il est crucial de promouvoir davantage cette initiative auprès des PME. Le gouvernement doit intensifier ses efforts de sensibilisation et offrir des ressources adaptées aux besoins spécifiques des PME.

Par ailleurs, sachant que le gouvernement effectue actuellement une révision des crédits d'impôt, la FCEI craint que le crédit d'impôt pour investissement et innovation soit révisé à la baisse, voire éliminé. Ce programme représente un levier essentiel pour aider de nombreuses PME à se transformer de manière durable. Afin de renverser la tendance en termes d'investissement en capital des entreprises, il est primordial que le gouvernement maintienne ce programme et en augmente la promotion.

Le crédit d'impôt pour investissement et innovation doit être maintenu et promu auprès des PME.

Ultimement, un plan ambitieux de réduction du fardeau fiscal des PME est indispensable pour leur permettre de dégager la marge de manœuvre nécessaire pour investir dans l'automatisation. La section suivante aborde les mesures clés qui doivent être prises pour les petites entreprises.

²⁰ YUNIS, Jairo, Bradlee WHIDDEN et Francesca BASTA, *Éliminer les obstacles aux investissements en capital pour les PME*, FCEI, janvier 2025. Consultation en ligne : [https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2024/Capital%20Investment%20\(FR%202025\).pdf](https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2024/Capital%20Investment%20(FR%202025).pdf)

²¹ Banque du Canada, *L'heure a sonné : réglons le problème de productivité du Canada*. Consultation en ligne : <https://www.banqueducanada.ca/2024/03/heure-sonne-reglons-probleme-productivite-canada/>

²² FCEI, *L'automatisation : un processus loin d'être automatique pour les PME québécoises*, décembre 2023, 14 p. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/Automatisation-Quebec%202023.pdf>

²³ Investissement Québec, *L'initiative Grand V : pour accélérer le grand virage vers l'innovation et la productivité durable*, octobre 2024. Consultation en ligne : <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/l-initiative-grand-v-pour-acceler-le-grand-virage-vers-l-innovation-et-la-productivite-durable-852755054.html>

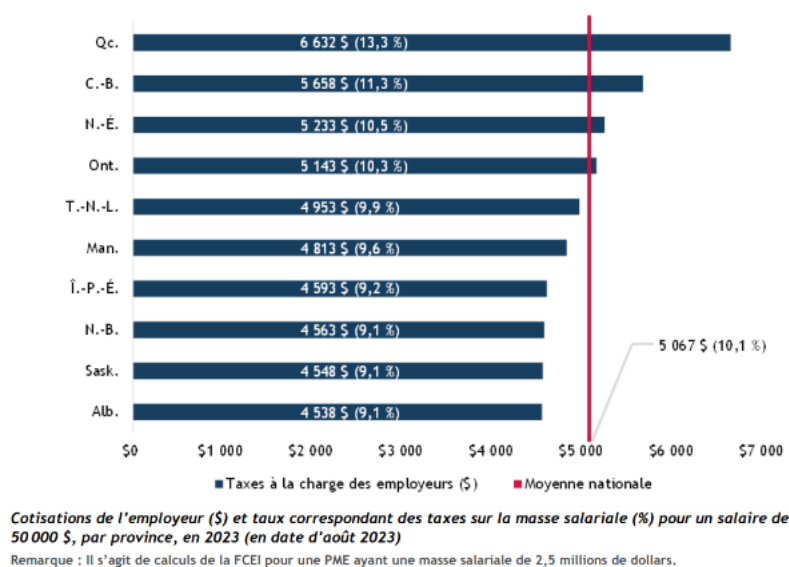
Adopter un plan pour une fiscalité plus avantageuse

Les petites entreprises québécoises font face à plusieurs défis dans un contexte où leur fiscalité est la plus lourde au Canada.

En effet, le Québec occupe encore la première place en ce qui concerne les taxes sur la masse salariale, qui atteignent une moyenne de 6 632 \$ en 2023, alors que la moyenne canadienne (incluant le Québec) est de 5 067 \$ (figure 11). Un employeur du Québec a un taux effectif d'imposition sur sa masse salariale de 13,3 %, ce qui est 30 % de plus que la moyenne canadienne de 10,1 % ! Sans compter que le Québec est la seule province où la taxe sur la masse salariale provinciale sur l'éducation ou la santé ne comprend pas d'exemption pour les petites entreprises²⁴.

Figure 11

Comparaison du taux de taxes sur la masse salariale entre les provinces canadiennes



En ce sens, la FCEI recommande au gouvernement du Québec d'instaurer une exemption de base au Fonds des services de santé (FSS), comme le font les autres provinces qui ont des taxes provinciales.

Le seuil est à 500 000 \$ en Colombie-Britannique, à 1 M\$ en Ontario et à 2 M\$ pour le Manitoba et Terre-Neuve-et-Labrador. Le gouvernement pourrait mettre en place un rattrapage pour atteindre l'Ontario sur cinq ans pour un coût de 370 M\$ par an²⁵.

²⁴ FCEI, *Le poids des taxes sur la masse salariale*, 2023. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2023/2023-09-poids-taxes-masse-salariale-fr-2.pdf>

²⁵ Fédération des chambres de commerce du Québec, *Examen des dépenses fiscales du gouvernement du Québec*, octobre 2024, p. 10. Consultation en ligne : https://www.fccq.ca/app/uploads/2024/10/2024-10-21_-memoire-fccq-revision-des-mesures-fiscales-finances-quebec.pdf

Outre cela, la FCEI déplore le taux d'imposition pour les petites entreprises qui est injustement élevé. Dans huit autres provinces, le taux PME est plus bas qu'au Québec. De surcroît, le Québec est la seule province qui exclut les plus petites entreprises des secteurs des services et de la construction. Celles-ci doivent déclarer 5 500 heures de travail rémunéré, ce qui représente un peu moins de trois employés à temps plein pour les entreprises²⁶.

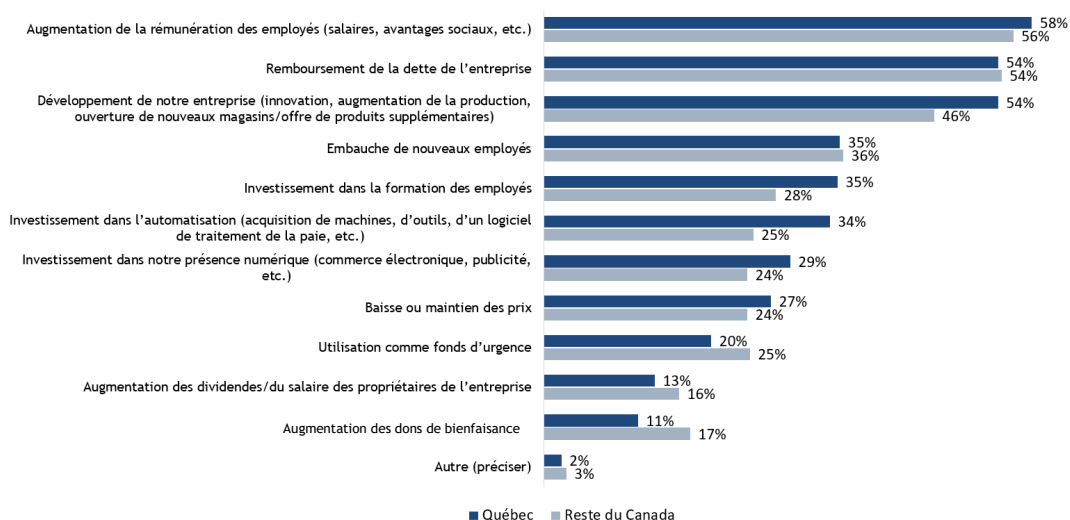
Cette injustice fiscale a assez duré.

Concrètement, ces petites entreprises ont un taux d'imposition de 259 % ! Elles sont étouffées par l'impôt provincial et doivent payer 4 150 \$ sur chaque tranche de 50 000 \$ de bénéfices. Une étude externe commandée par la FCEI sur la déduction pour petite entreprise²⁷ a révélé qu'en redonner l'accès aux plus petites entreprises exclues pourrait augmenter le PIB de 811 M\$ et créer l'équivalent de plus de 10 000 emplois directs, indirects et induits. L'analyse suggère également que cibler les entreprises de plus petite taille génère davantage de retombées économiques que de soutenir l'ensemble des entreprises.

Ajoutons aussi que les petites entreprises feraient bénéficier en premier lieu les employés, la survie de l'entreprise et l'augmentation de la productivité (figure 12). Ainsi, le gouvernement du Québec, en réduisant le fardeau fiscal des petites entreprises, assurerait des retombées économiques directes dans les régions administratives.

Figure 12

Impact d'une réduction du fardeau fiscal pour les petites entreprises



Source : FCEI, sondage *Votre Voix*, mené du 4 juin au 19 juin 2024, n = 2033, Québec = 341.

Question : « Si les gouvernements réduisaient le fardeau global des taxes/impôts et des frais, comment votre entreprise utiliserait-elle l'argent ainsi économisé? »

²⁶ Revenu Québec, critères d'admissibilité à la déduction pour petite entreprise, site Internet. Consultation en ligne : <https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/impots/impot-des-societes/declaration-de-revenus-des-societes/calcul-de-limpot-sur-le-revenu-dune-societe/deduction-pour-petite-entreprise/criteres-dadmissibilite-societes-dont-lannee-dimposition-debute-apres-le-31-decembre-2016/# : ~ : text=Les%20deux%20crit%C3%A8res%20d'admissibilit%C3%A9,primaire%20ou%20du%20secteur%20manufacturier>

²⁷ FCEI, *Analyse des retombées économiques potentielles d'élargir l'accès à la DPE*, janvier 2024. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2024/2024-02-qc-appeco-elargir-acces-dpe-fr.pdf>

Il est donc temps que le gouvernement abolisse la politique injuste relative aux heures cumulées (5 500 heures), qui bloque l'accès à la déduction pour les plus petites entreprises des secteurs des services et de la construction. Cette mesure peut se faire sur cinq ans et représenterait un coût de 160 M\$ par année.

Mesure pour la relève et pour stimuler l'entrepreneuriat

Comme mentionné plus haut, plus des trois quarts (76 %) des propriétaires de PME comptent quitter leur entreprise au cours des 10 prochaines années (15 % d'ici 12 mois; 41 % d'ici 1 à 5 ans; 20 % d'ici 6 à 10 ans), ce qui représente des actifs commerciaux de 2 000 milliards de dollars qui changeront de main²⁸. Ces données laissent présager un virage abrupt dans le milieu des affaires lorsque toutes ces entreprises seront reprises par la prochaine génération de propriétaires.

L'un des enjeux principaux est de faire connaître les occasions associées à l'achat d'une entreprise déjà active. Nombre de jeunes entrepreneurs, bien que talentueux et dynamiques, ne considèrent pas toujours l'acquisition d'une entreprise existante comme une voie d'accès à l'entrepreneuriat. La promotion de ce modèle économique auprès des jeunes générations, en particulier, est essentielle.

Le gouvernement doit également soutenir des initiatives de sensibilisation auprès des jeunes générations et des acteurs économiques afin de mieux faire connaître les possibilités offertes par le repreneuriat. Seulement 9 % des propriétaires d'entreprise ont préparé un plan de relève formellement par écrit, contre 45 % qui ont préparé un plan informel non écrit. Environ 46 % n'ont toujours pas de plan, écrit ou non²⁹. Des campagnes de communication visant à promouvoir les avantages du rachat d'entreprise, des webinaires et des formations devraient être mises en place pour informer et former les jeunes sur les enjeux du repreneuriat et les processus d'acquisition d'une entreprise.

Ultimement, afin de soutenir la transition des entreprises, il est primordial d'offrir un cadre juridique et réglementaire clair et adapté. Cela comprend des mesures pour simplifier les démarches administratives liées au transfert d'entreprise et pour faciliter le processus de cession.

À cet égard, le gouvernement du Québec devrait examiner la possibilité de rétablir le taux d'inclusion de l'exonération cumulative des gains en capital à 50 %, et non pas seulement de reporter la hausse jusqu'au 1^{er} janvier 2026 comme l'a annoncé le gouvernement fédéral. L'augmentation du taux d'inclusion à 66,7 % fera de nombreux perdants, notamment les propriétaires d'une entreprise de taille moyenne. En effet, plusieurs d'entre eux comptaient sur cette mesure pour assurer leur retraite. Cette modification pourrait compromettre leurs projets financiers et nuire au repreneuriat. De plus, elle représente un frein à l'investissement, ce qui n'aidera pas à rattraper notre écart de productivité.

²⁸ FCEI, *Relève des entreprises au Canada : se préparer au tsunami de successions prévues les dix prochaines années*, 2023.

Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2022/2022-10-tsunami-de-successions.pdf>

²⁹ FCEI, *Relève des entreprises au Canada : se préparer au tsunami de successions prévues les dix prochaines années*, 2023.

Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2022/2022-10-tsunami-de-successions.pdf>

Conclusion

Les PME font battre le cœur de l'économie de toutes les régions du Québec. À titre d'exemple, les entreprises de moins de 50 employés représentent 95 % des entreprises de la province. Les PME emploient plus de 2,3 millions de personnes. Réduire l'écart de richesse avec l'Ontario est un objectif clé pour le gouvernement actuel. S'il veut l'atteindre, les mesures doivent cibler les petites entreprises.

L'année 2024 a été marquée par une progression en territoire positif de l'indice de confiance des PME québécoises³⁰, selon les résultats annualisés, pour le Québec, du Baromètre des affaires^{MD}. Cet indice a clôturé à 52,6, ce qui représente une légère hausse par rapport à l'année précédente, où il s'élevait à 47,7. Nous sommes quand même loin de la moyenne sur 15 ans et loin d'un indice à 65 qui indique que l'économie roule à plein régime. Mentionnons que le secteur de la fabrication affiche un très bon indice (62). Cependant, ce secteur est directement touché par la menace d'une guerre tarifaire avec les États-Unis ainsi que par les restrictions concernant l'accès aux travailleurs temporaires.

La croissance des PME a été freinée par la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, la baisse de la demande et le manque de fonds de roulement. De plus, hormis une catégorie, tous les coûts assumés par les entreprises sont plus problématiques en 2024 qu'en 2023 et nettement plus élevés que la moyenne historique. La pression est encore forte pour les PME.

Malheureusement, il y a un fossé qui s'est créé entre les PME et le gouvernement. Au Québec, 85 % des propriétaires de PME ne sont pas convaincus que leur gouvernement provincial les appuie. En comparaison, cette proportion est moins élevée dans le reste du Canada (60 %).

En pleine guerre tarifaire avec notre principal partenaire commercial, il est encore plus urgent de mettre les PME au cœur des actions et de la stratégie gouvernementales. Pour ce faire, il faut effectuer un virage pour stimuler la productivité des entreprises en diminuant leur fardeau fiscal, en accélérant l'allègement réglementaire et en accompagnant les petites entreprises vers l'automatisation.

Les auteurs :

*Vincent Pâquet, Analyste principal des politiques
François Vincent, Vice-président, Québec*

³⁰ FCEI, Baromètre des affaires^{MD}, *Rétrospective 2024*. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/barometre-des-affaires-retrospective>